

PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA18 09005-3

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance extraordinaire tenue le 14 novembre 2019, le règlement suivant :

RCA18 09005-3 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 (DOSSIER 1181082003);

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

FAIT à Montréal, le 20 novembre 2019.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert